

## Analyse d'ensemble des communes de plus de 10 000 habitants des départements d'outre-mer

**Les finances des communes des départements d'outre-mer présentent des caractéristiques spécifiques et différentes de celles de métropole. De plus, elles présentent entre elles des divergences, surtout en ce qui concerne leur situation financière.**

Les résultats présentés dans cette analyse concernent les 47 communes des départements d'outre-mer ayant plus de 10 000 habitants au recensement général de la population de 1999, y compris les recensements complémentaires pris en compte au 01/01/2007. L'ancienne commune de Saint-Martin qui a le statut de collectivité d'outre-mer depuis juillet 2007 a été exclue du champ d'étude.

Pour ces 47 communes, qui regroupent 1 420 004 habitants, **les dépenses totales** hors gestion active de la dette s'élèvent à 2,295 milliards d'euros en 2007, soit 1 616 euros par habitant en moyenne. Le niveau des dépenses totales en euros par habitant reste inférieur à celui des communes de métropole (1 656 euros par habitant). Ces dépenses augmentent de 5,0 % par rapport à 2006.

Les communes des départements d'outre-mer enregistrent **un niveau de dépenses de fonctionnement** très légèrement supérieur à celui des dépenses des communes de métropole, soit 1 183 euros par habitant contre 1 174 euros par habitant. Elles sont constituées pour une part importante de frais de personnel : 60,3 % contre 56,0 % en métropole.

**Les recettes réelles de fonctionnement** s'élèvent à 1 286 euros par habitant en moyenne. Les communes des départements d'outre-mer se caractérisent par une fiscalité indirecte très importante (31 % environ des recettes de fonctionnement) due à des taxes spécifiques aux départements d'outre-mer (400 euros par habitant pour l'octroi de mer, taxes sur les rhums et taxes sur les carburants). Le produit des 4 taxes directement perçu par les communes ne représente que 304 euros par habitant en moyenne contre 508 euros par habitant en métropole. Les reversements de fiscalité des groupements à TPU vers les communes membres s'établissent à 78 euros par habitant.

**Le niveau de l'épargne** s'établit à 103 euros par habitant en 2007 et le taux d'épargne atteint 8,0 %.

**Les dépenses réelles d'investissement** représentent 433 euros par habitant en 2007. Les dépenses d'équipement brut sont plus dynamiques qu'en métropole et progressent de 14,4 %. L'effort d'équipement relatif (dépenses rapportées aux recettes de fonctionnement) s'établit à 25,1 %, niveau comparable à celui des communes métropolitaines (24,9 %).

**L'encours de la dette** au 31 décembre 2007, avec un montant de 781 euros par habitant, augmente de 5,8 % par rapport au 31 décembre 2006. Il est nettement inférieur à celui des communes de métropole.

La charge de la dette mesurée par l'annuité versée s'élève à 112 euros par habitant en 2007, soit 8,7 % des recettes de fonctionnement 2007.

montants en euros par habitant	2006 (a)	2007	Evolution
<b>Dépenses réelles totales*</b>	<b>1 539</b>	<b>1 616</b>	<b>5,0%</b>
<b>Dépenses réelles de fonctionnement hors travaux en régie</b>	<b>1 132</b>	<b>1 183</b>	<b>4,4%</b>
Charges de personnel	662	722	5,8%
<b>Intérêts payés</b>	<b>36</b>	<b>34</b>	<b>- 6,1%</b>
<b>Recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>1 259</b>	<b>1 286</b>	<b>2,1%</b>
Dotations et participations	322	326	1,2%
Impôts et taxes	816	839	2,8%
<b>Dépenses réelles d'investissement* y c. travaux en régie</b>	<b>406</b>	<b>433</b>	<b>6,7%</b>
Dépenses d'équipement brut	282	323	14,4%
Emprunts* réalisés	106	124	17,4%
<b>Dettes au 31/12/2007</b>	<b>738</b>	<b>781</b>	<b>5,8 %</b>

\* hors gestion active de la dette

(a) montants par habitant recalculés en excluant Saint-Martin